



Qualibat n° 8113 Modules photovoltaïques intégrés (technicité supérieure)

Dernière mise à jour : le 22 octobre 2014 par QUALIBAT

Délivré par :

QUALIBAT (qualification)

accréditation n° 4-0523

Liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Ce signe bénéficie de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Pour connaître la liste des professionnels proches de chez vous, consultez [l'annuaire des professionnels RGE](#)

Domaine d'application :

Entreprises du secteur de la construction spécialisées dans les installations photovoltaïques.

Domaine d'application détaillé, portée du signe :

Certification 8113 Modules photovoltaïques intégrés (technicité supérieure) Entreprise qui, disposant d'un bureau d'études, d'un responsable technique opérationnel de chantier et d'un minimum de personnel formé, étudie et réalise la fourniture et la pose de panneaux photovoltaïques inclus dans les matériaux de construction ou intégrés à l'enveloppe du bâtiment, sans limitation de puissance. L'entreprise réalise en propre tout ou partie des prestations suivantes : - la fourniture et la pose des panneaux photovoltaïques, - les raccordements électriques nécessaires au bon fonctionnement de cette installation, - le raccordement et la mise au point des systèmes de régulation et de transformation correspondants, - la protection contre les surtensions, la foudre et le découplage du réseau en cas de coupure d'électricité sur le réseau basse tension par EDF.

Critères de confiance :

Contrôles de la qualité des travaux	Audit sur site ou chantier par sondage
Prise en compte de la satisfaction client	oui
Suivi annuel des titulaires de la marque	oui
Contrôle de la qualité des services associés	Pas de contrôle

Suivi annuel de la qualité des services associés	non
Service associés : prise en compte de la satisfaction client	non
Vérification des assurances requises par l'activité concernée	oui
Vérification annuelle des assurances	oui
Vérification de l'existence légale du professionnel	oui
Vérification annuelle de l'existence légale du professionnel	oui
Traitements des réclamations ou recours formulés auprès de l'organisme	Existence de procédures relatives aux réclamations

Caractéristiques détaillées :

Famille de signe	Travaux
Type de maître d'ouvrage	Une entreprise
Cadre de référence	Référentiel pour l'attribution et le suivi d'une certification dans le domaine des installations photovoltaïques. Textes réglementaires et normatifs : Normes "produits" relatives aux matériels photovoltaïques ; Normes relatives aux installations électriques "basse tension" : NF C 14-100 ; NF C 15-100 impliquant le respect du guide UTE C 15-712-1 ; NF C 17-102 ; DIN VDE 0126-1-1 ; DTU en vigueur relevant des métiers concernés. Documents méthodologiques : Respect des guides ADEME/SER "Protection contre les effets de la foudre dans les installations photovoltaïques raccordées au réseau" et "Spécifications techniques relatives à la protection des personnes et des biens dans les installations photovoltaïques raccordées au réseau". Avis de la Commission Centrale de sécurité du 05 novembre 2009.

Dossier	Demande de certification auprès de l'agence QUALIBAT, Dossier à remplir, répondant aux 3 grandes catégories de critères définis par le référentiel et les éventuelles exigences complémentaires applicables à certaines qualifications : - légaux, juridiques et administratifs - techniques - financiers Documents et justificatifs à fournir définis dans le référentiel spécifique.
Examen	Instruction préliminaire du dossier par le secrétariat. Puis examen par un rapporteur membre de la commission.
Audit	Audit documentaire + Après recevabilité, audit initial : audit in situ "Siège" et audit in situ "Chantier". Rapport d'audit transmis au secrétariat technique, puis remis à un rapporteur membre de la commission d'examen.
Modalités de décision d'attribution	Présentation du dossier par le rapporteur et décision par la Commission d'examen composée de 3 collègues ("entreprises", "utilisateurs" et "intérêts généraux"). Selon le niveau de technicité des qualifications, la commission siège au niveau départemental ou national.
Durée de validité (en mois)	48
Modalités de suivi	Suivi annuel (pour renouvellement du certificat) au travers d'un questionnaire avec justificatifs à produire (situation fiscale et sociale attestation d'assurances DC7) pour actualiser renseignements sur entreprise et contrôler que cette dernière continue de répondre aux principales exigences
Périodicité du suivi (en mois)	12

@ Agence Qualité Construction 2019.

1001signes.qualiteconstruction.com